




Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil municipal
Séance du 07 avril 2023 – 19 heures
Convocation du 31 mars 2023
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 059-215904897-20230413-DCM_20230407_02-DE

Membres en exercice : 27
Présents : 19
Absents Excusés Représentés : 7
Absente : 1

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER - Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique DHINNIN.

Étaient absents excusés représentés : Mmes Mrs Bernard HELLEBUYCK représenté par Bernard TRICOT – Michel COURTECUISSÉ représenté par Geneviève LECLERCQ – Maryline MARLIÈRE représentée par Pascaline VITELLARO – Aurélie PETIT représentée par Alain MENSION – Clémence BARBIER représentée par Stéphanie LEMAIRE – Gaëtan GRARD représenté par Salvatore BELLU – Sébastien MANCHE représenté par Cédric STICKER .

Était absente : Mme Angélique GOGÈ.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20230407-02 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de sport à Raimbeaucourt : constitution du jury de concours, fonctionnement, primes, indemnités des personnes qualifiées.

Au vu de la présentation donnée dans la note de synthèse annexée à la convocation à la réunion du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

→ dit qu'il est informé du lancement du concours restreint sur esquisse pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une nouvelle salle de sports avec trois candidatures retenues à l'issue de la « phase candidatures »

→ approuve la composition du jury présentée, soit :

↳ Président : M. Alain Mension

↳ membres titulaires :

- Mme Geneviève Leclercq
- M. Régis Sallez
- M. Bernard Tricot
- Mme Marie-Louise Lemaire
- M. Salvatore Bellu
- M. Cédric Sticker

↳ quatre professionnels qui seront nommés par le président du jury. Ces professionnels recevront une indemnisation de participation au jury de concours dont le montant sera librement déterminé avec eux par le président du jury.

L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

↳ membres suppléants :

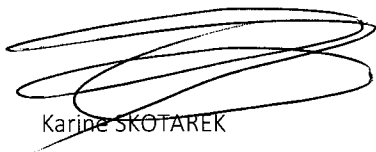
- Mme Stéphanie Lemaire
- M. Bernard Hellebuyck
- Mme Pascaline Vitellaro
- Mme Maryline Marlière
- M. Christian Langelin

Lorsqu'il est appelé à remplacer un membre titulaire, le membre suppléant a voix délibérative.

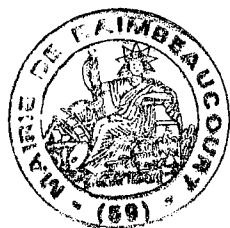
→ approuve le montant de la prime fixée à 18 000 € HT (donc TVA en sus) par candidat retenu au titre des prestations remises sachant que cette prime pourra être réduite ou supprimée pour les candidats dont les prestations sont incomplètes ou non conformes au règlement de l'opération

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,



Karine SKOTAREK



Le Maire,



Alain MENSION

Publié sur le site Internet le 13 avril 2023